

# CENTRE-VILLE : ÉVOLUTION DE LA ZONE BLEUE

PARKING ABADIE & AV. DE VERDUN

Lancement : 8 sept. 2025

Afin de fluidifier le stationnement et pouvoir accéder plus facilement aux commerces, le parking Abadie et une partie de l'avenue de Verdun seront bientôt réglementés en zone bleue.

**Chères Brugeaises, chers Brugeais,**

La création de zones bleues dans le centre-ville s'est avérée bénéfique ces dernières années. Ces places de parking à durée limitée permettent de réguler le stationnement et un meilleur accès aux commerces et services de proximité. **Aussi, à compter du 8 septembre 2025, le parking Abadie et une partie de l'avenue de Verdun comprise entre le square de Bruyères et l'avenue Charles de Gaulle seront réglementés en zone bleue.** À l'instar du parking des Borges, et d'autres poches de stationnement à quelques pas des commerces du centre-ville, il faudra désormais présenter un disque bleu de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf dimanches et jours fériés) donnant droit à 1h30 de stationnement gratuit. Si vous n'en avez pas déjà, vous pouvez vous procurer facilement ces disques dans les commerces de Bruges (tabac, presse, grandes surfaces...).

Afin de rendre le centre-ville toujours plus accessible et apaisé, je vous remercie de prendre cette nouvelle réglementation en considération dès le lundi 8 septembre. À noter que le service de signalisation de Bordeaux Métropole interviendra ce jour-là pour matérialiser ces nouvelles zones bleues, rendant leur accès temporairement impossible.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à lire au verso le plan d'implantation des zones bleues dans le centre-ville de Bruges.

**Brigitte TERRAZA,**

Maire de Bruges

Vice-présidente de Bordeaux Métropole



Avenue de Verdun

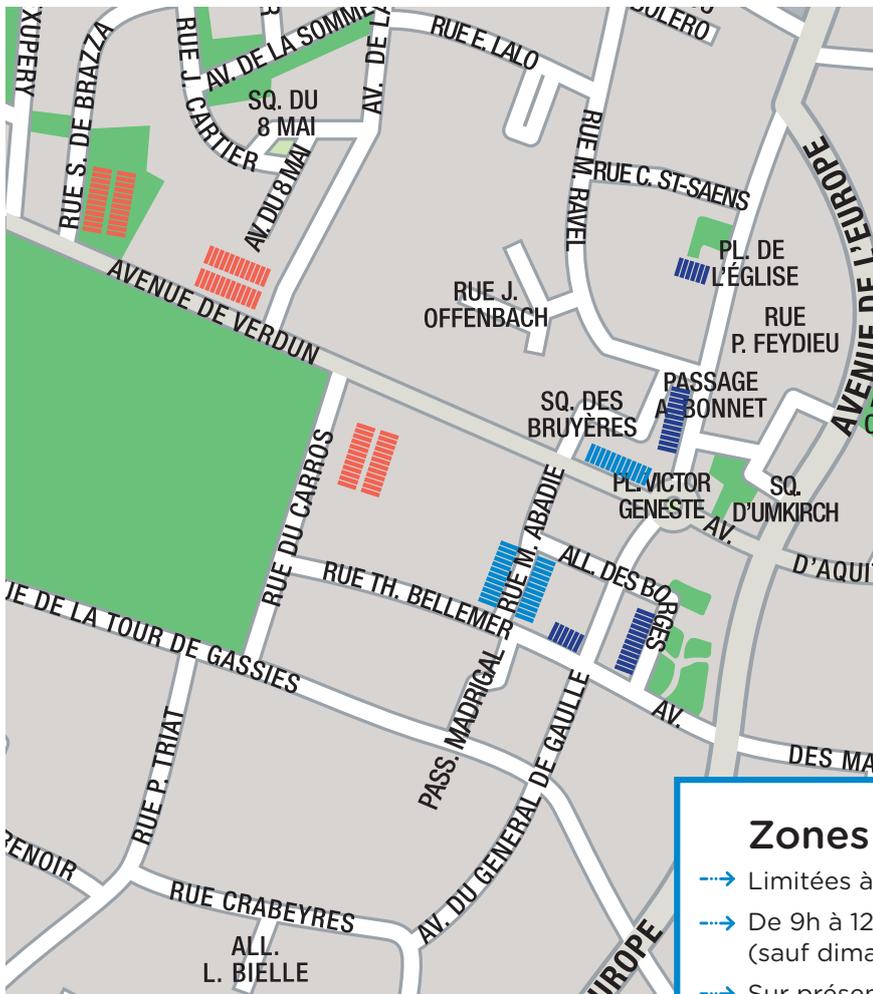


Parking Abadie

## Deux nouvelles zones bleues en centre-ville

> Le parking Abadie et une partie de l'avenue de Verdun seront réglementés en zone bleue à compter du lundi 8 septembre 2025.

Le stationnement y est gratuit, mais limité à 1h30 pour les usagers. Cette réglementation s'applique de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf dimanches et jours fériés).



## Les stationnements en centre-ville :

-  Zones bleues créées en septembre\*
-  Autres zones bleues du centre-ville proches des commerces\*
-  Zones de stationnement gratuites sans limite de temps : Carros, Treulon et Savorgnan de Brazza\*



### Zones bleues en centre-ville

- Limitées à 1h30
- De 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf dimanches et jours fériés)
- Sur présentation d'un disque bleu à laisser sur le pare-brise de votre véhicule.
- À compter du lundi 8 septembre 2025